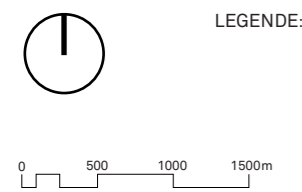


sites stratégiques:

- | | | | |
|---|------------------------------------|--|------------|
| A Les Fiches - Vennes - Croisettes | E1 Prilly-Sud - Malley - Sébeillon | G Vallaire - Venoge | I Morges |
| B Blécherette - Le Rionzi | E2 Arc-en-ciel - Cocagne Buyère | H1 Morges Est - Lonay - Préverenges - Denges | J Lausanne |
| C Romanel - Vernand - Cheseaux | F Route de Cossonay | H2 Morges Ouest - Tolochenaz | K Renens |
| D Hautes Ecoles - Tir Fédéral - Maladière | | | L Pully |

Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi. FA2C



LEGENDE:

- | | | | |
|----------------------------------|------------------------|---------------------------------------|--|
| périmètre compact | réseau TP structurant | centralité principale d'agglomération | SPORT polarité d'équipements collectifs |
| site stratégique d'agglomération | réseau ferré et haltes | centralité secondaire | NOM polarité d'équip. coll. hors périmètre compact |
| tissu bâti des centres | | centralité locale | parc d'agglomération |
| centre villageois historique | | | NOM parc d'agglomération hors périmètre compact |

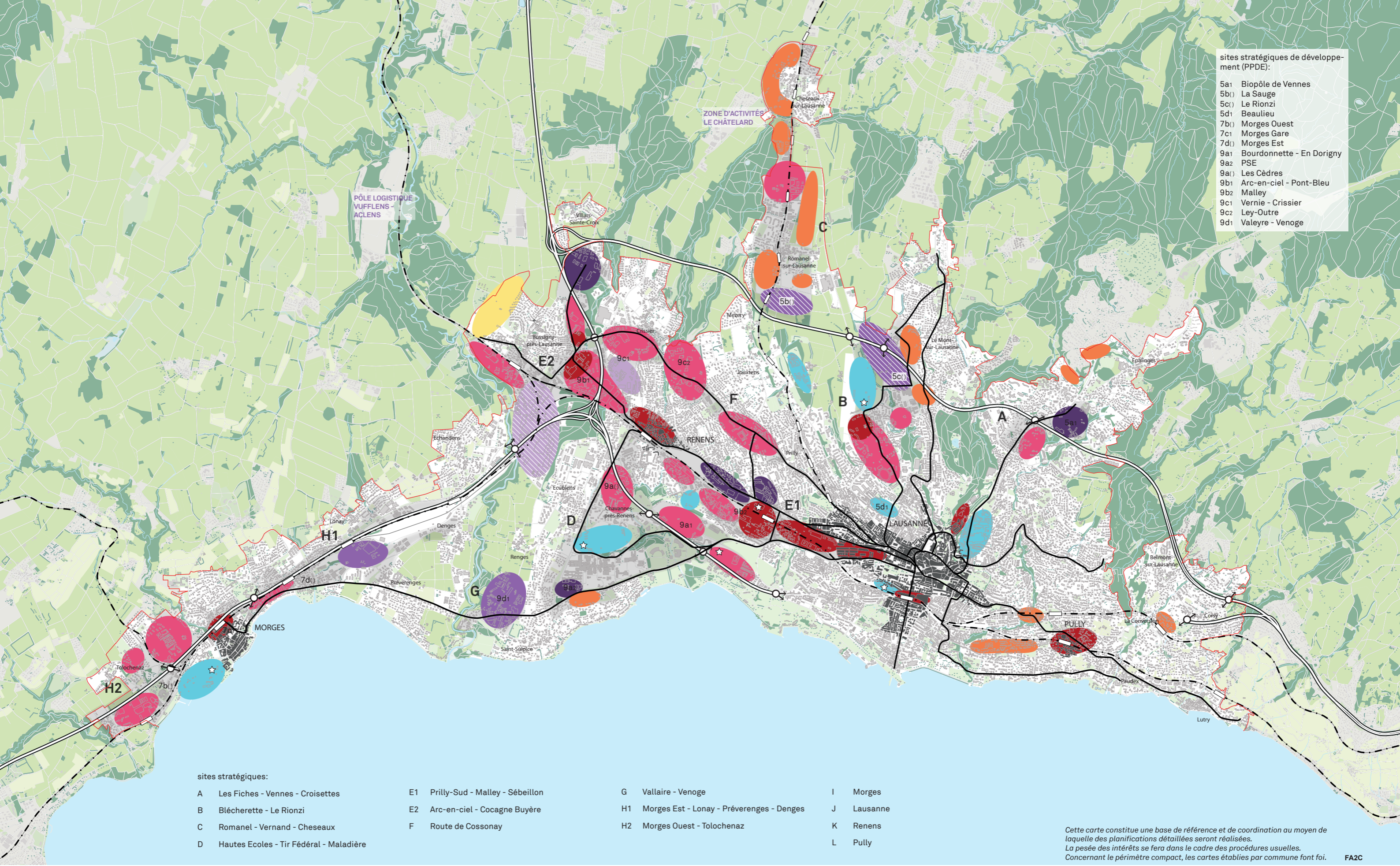
PALM 2012 - PRINCIPES URBANISATION 2030

**ARMATURE URBAINE:
SITES STRATÉGIQUES, CENTRALITÉS
ET POLARITÉS**

JUIN 2012

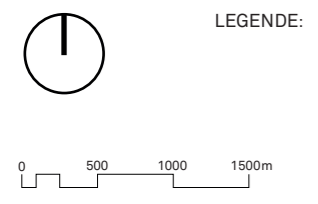


- sites stratégiques de développement (PPDE):
- 5a1 Biopôle de Vennes
 - 5b() La Sauge
 - 5c() Le Rionzi
 - 5d1 Beaulieu
 - 7b() Morges Ouest
 - 7c1 Morges Gare
 - 7d() Morges Est
 - 9a1 Bourdonnette - En Dorigny
 - 9a2 PSE
 - 9a() Les Cèdres
 - 9b1 Arc-en-ciel - Pont-Bleu
 - 9b2 Malley
 - 9c1 Vernie - Crissier
 - 9c2 Ley-Outre
 - 9d1 Valeyre - Venoge

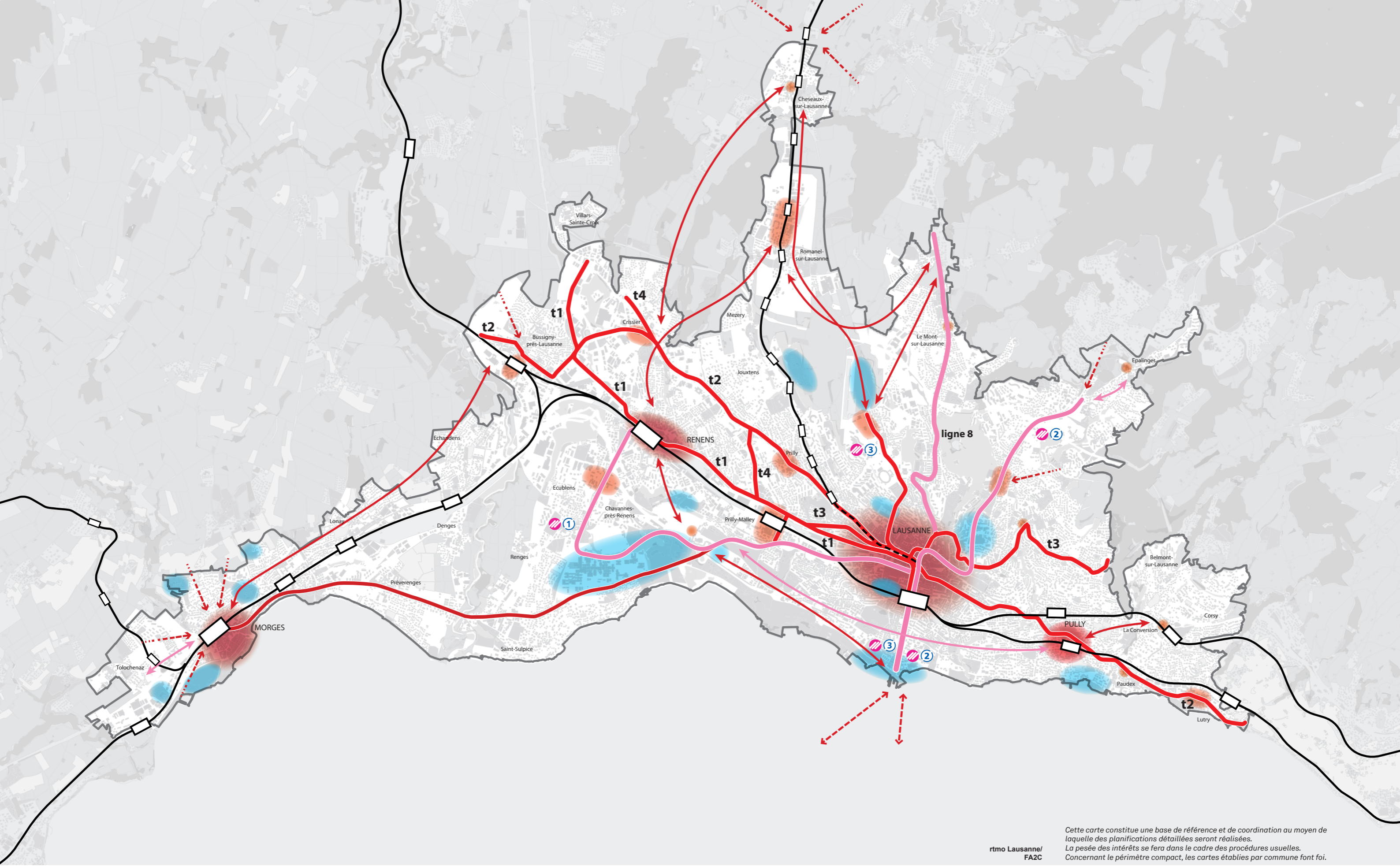


- sites stratégiques:
- | | | | |
|---|------------------------------------|--|------------|
| A Les Fiches - Vennes - Croisettes | E1 Prilly-Sud - Malley - Sébeillon | G Vallaire - Venoge | I Morges |
| B Blécherette - Le Rionzi | E2 Arc-en-ciel - Cocagne Buyère | H1 Morges Est - Lonay - Préverenges - Denges | J Lausanne |
| C Romanel - Vernand - Cheseaux | F Route de Cossonay | H2 Morges Ouest - Tolochenaz | K Renens |
| D Hautes Ecoles - Tir Fédéral - Maladière | | | L Pully |

Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi. FA2C



- LEGENDE:
- | | | | |
|---|---|---|--|
| secteur à forte mixité et forte densité | secteur à prédominance d'activités, desserte TP forte | secteur à prédominance d'équipements collectifs | réseau TP structurant |
| secteur à forte mixité, 200 h-e / hectare | secteur à prédominance d'activités, desserte TP moyenne | site stratégique d'agglomération | réseau ferré et haltes |
| quartier résidentiel avec mixité, 150 h-e / hectare | secteur d'activités à faible valeur ajoutée | grand équipement projeté | autoroute |
| quartier résidentiel avec mixité, 100 h-e / hectare | secteur d'activités hors périmètre compact | secteur d'activités à forte accessibilité TIM proche des jonctions autoroutières | jonction autoroutière |



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.

rtmo Lausanne/
FA2C

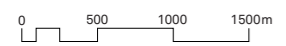


LEGENDE:

- Centralité principale d'agglomération
- Centralité secondaire
- Centralité locale
- Polarité d'équipements collectifs

- Ligne structurante existante
- Ligne structurante projetée
- Liaison secondaire existante
- Liaison secondaire projetée
- CGN

- Rabattement des lignes extérieures à l'agglomération
- CFF/LEB/BAM
- Gare
- réseau axes forts (tram - BHNS)
- métro



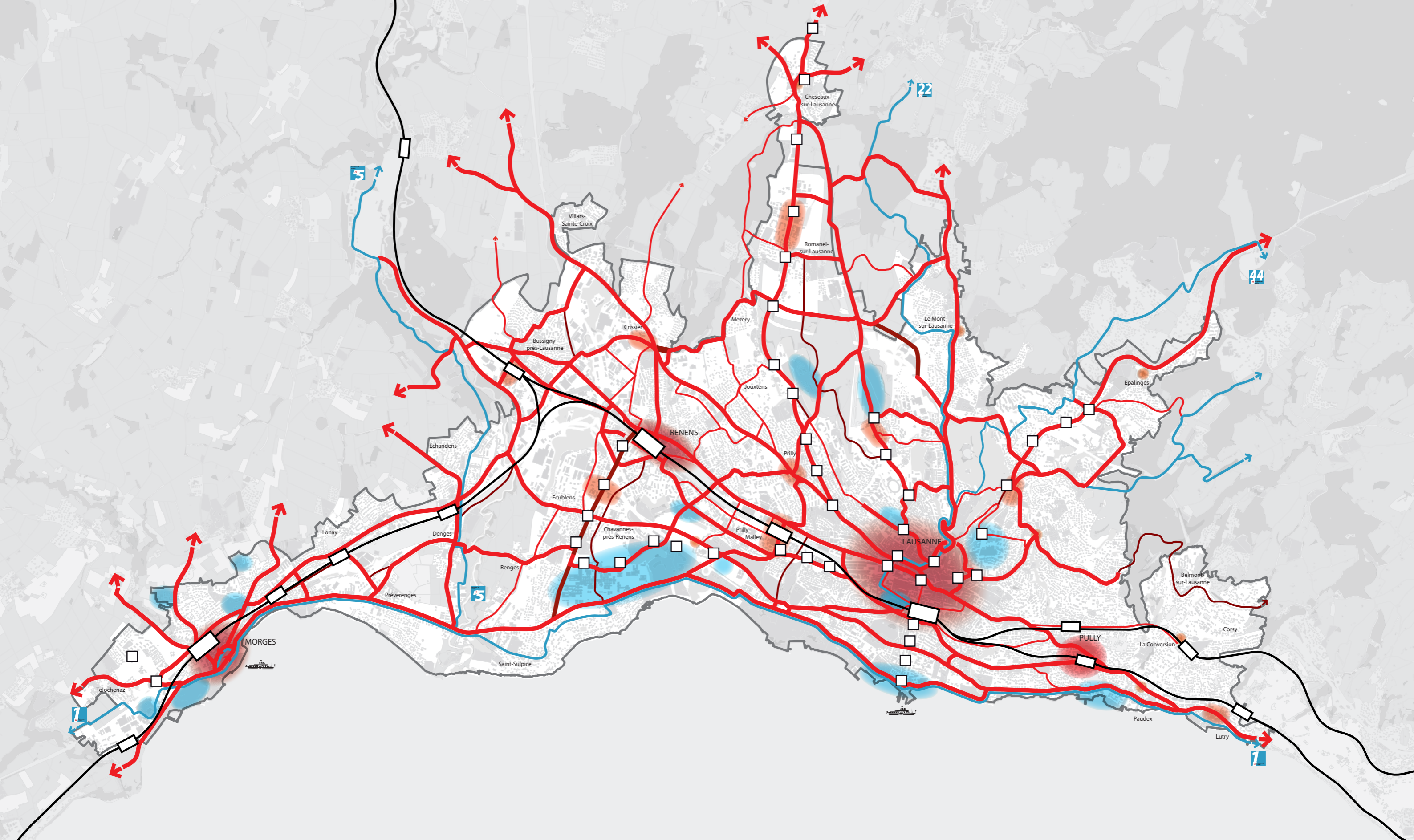
PALM 2012 - PRINCIPES MOBILITE 2030

PRINCIPE D'ACCESSIBILITE EN TRANSPORTS PUBLICS

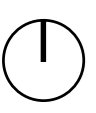
JUIN 2012

C3

Agglomération
Lausanne-Morges



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi. JCB/CB



0 500 1000 1500m

LEGENDE:

- Centralité principale d'agglomération
- Centralité secondaire
- Centralité locale
- Polarité d'équipements collectifs

Réseau cyclable horizon 2030

- Réseau structurant
- Réseau secondaire
- Modification du réseau structurant PALM 2012
- Modification du réseau secondaire PALM 2012
- Réseau de loisirs y.c Suisse à vélo

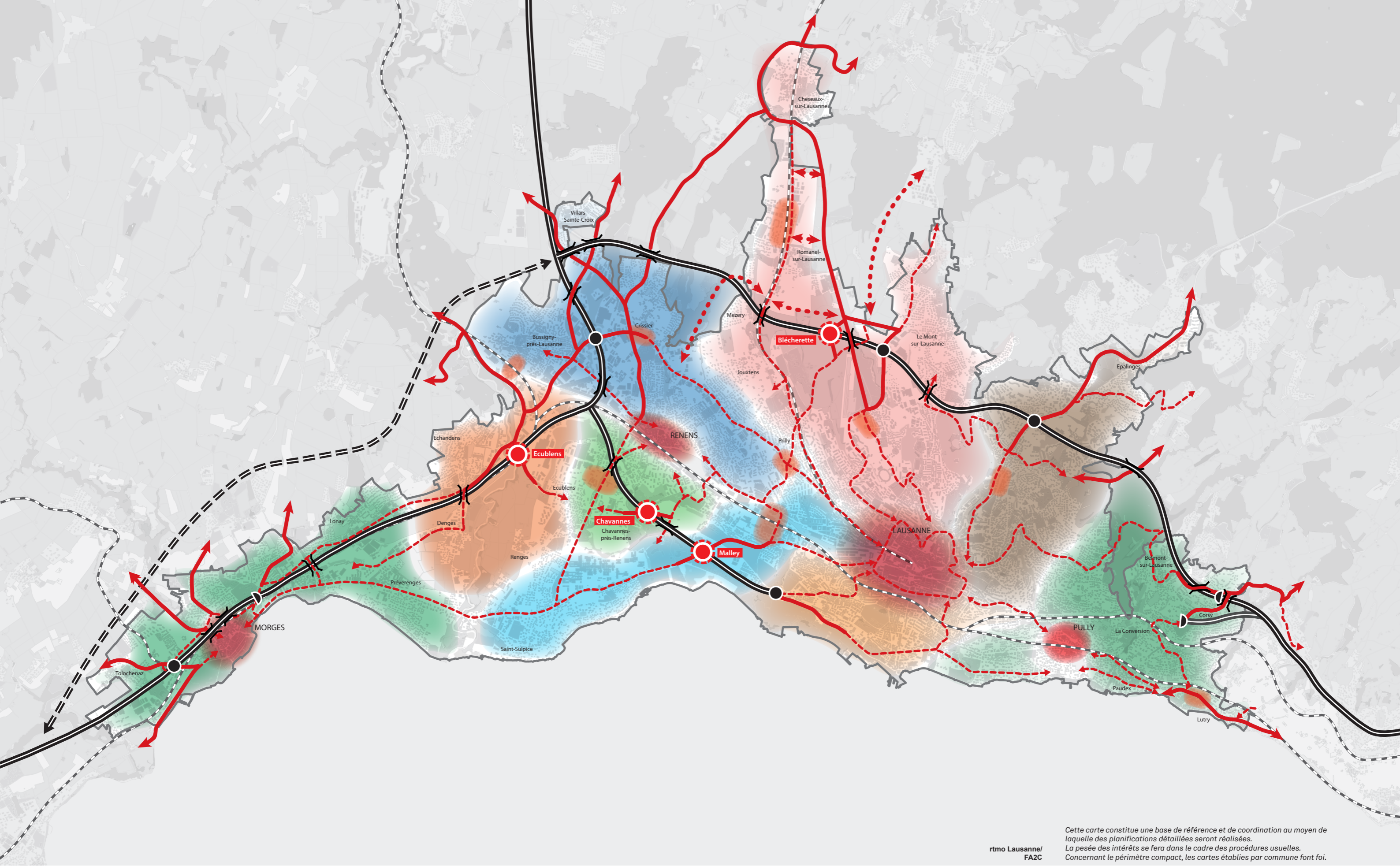
Interfaces transports publics

- Gare CFF
- Arrêt d'importance locale
- Port

PALM 2012 - PRINCIPES MOBILITE 2030
RESEAU CYCLABLE D'AGGLOMERATION PLANIFIE

JUIN 2012





Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.

rtmo Lausanne/
FA2C

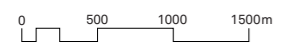


LEGENDE:

bassins versants des jonctions autoroutières

- réseau autoroutier
- contournement autoroutier, tracé indicatif
- réseau principal d'agglomération
- liaison principale de bassins versants
- nouveau tronçon

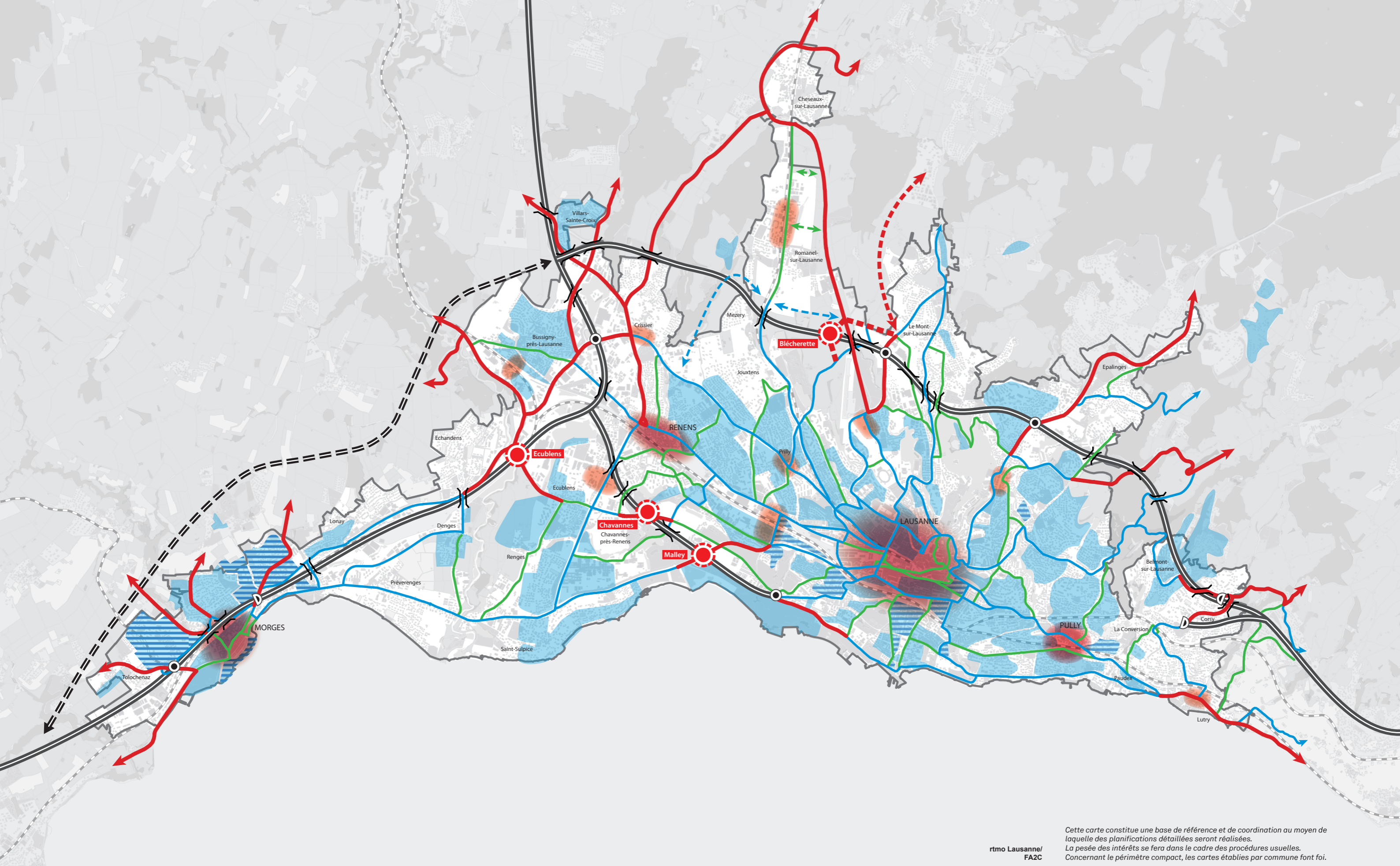
- jonction autoroutière existante
- nouvelle jonction ou complément de jonction autoroutière
- centralité principale d'agglomération
- centralité secondaire



PALM 2012 - PRINCIPES MOBILITE 2030
PRINCIPE D'ACCESSIBILITE EN TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISES

JUIN 2012





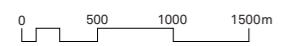
Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.

rtmo Lausanne/
FA2C



LEGENDE:

- réseau autoroutier
- contournement autoroutier, tracé indicatif
- réseau principal d'agglomération
- réseau principal urbain
- réseau de distribution



- nouveau tronçon
- jonction autoroutière existante
- nouvelle jonction ou complément de jonction autoroutière

- centralité principale d'agglomération
- centralité secondaire
- zone modérée existante
- zone modérée future

PALM 2012 - PRINCIPES MOBILITE 2030
HIERARCHIE DU RESEAU ROUTIER

JUIN 2012





Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.

FA2C



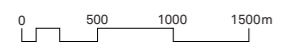
LEGENDE:

- périmètre compact
- tissu bâti des centres
- centre villageois historique

- armature verte-bleue
- périmètre parc d'agglomération
- espace ouvert de parc d'agglomération
- parc urbain

- point de vue exceptionnel
- cheminement mobilité douce de loisirs
- axe structurant d'espace public

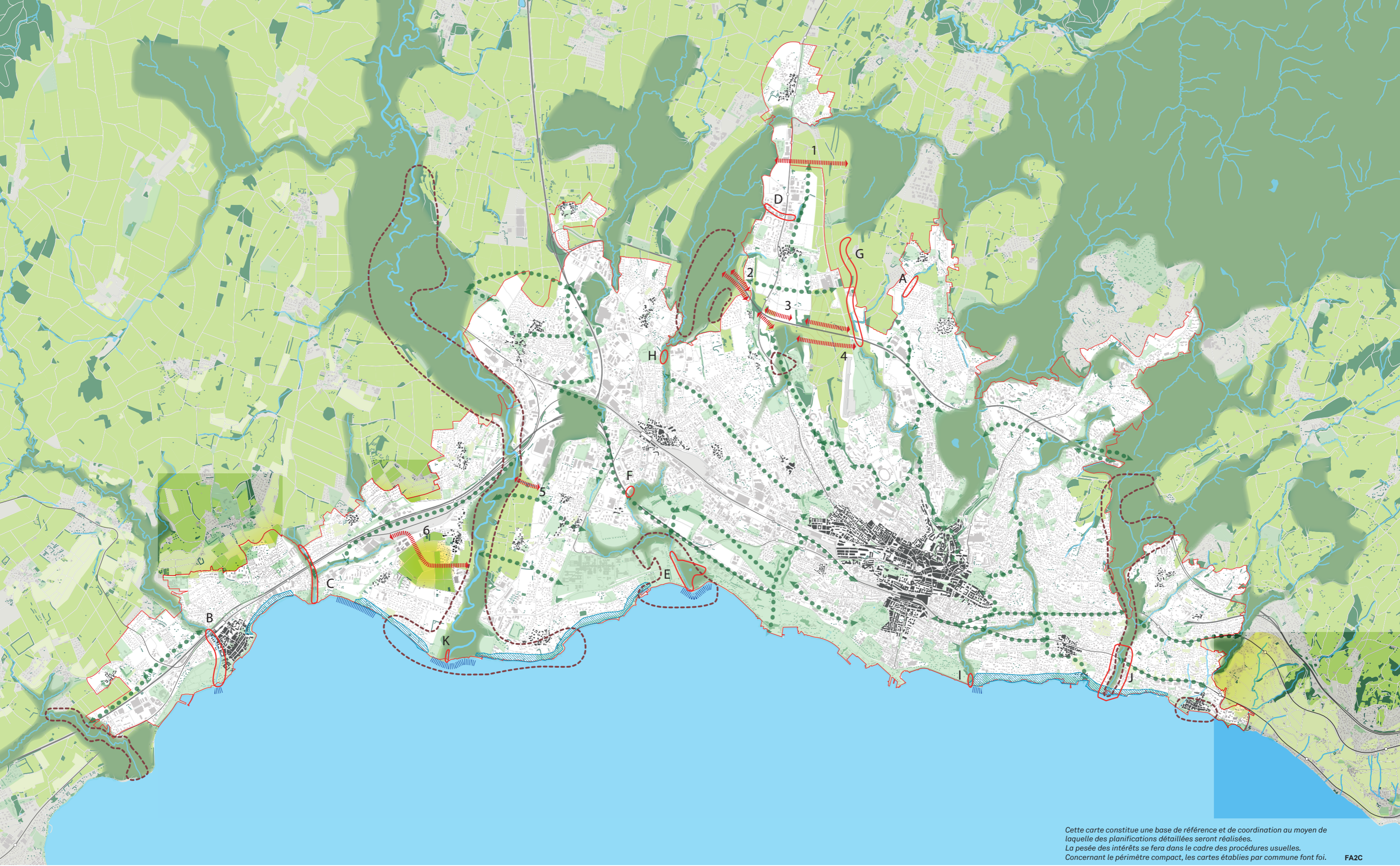
- espace du lac
- cours d'eau
- embouchures
- accès public au lac



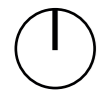
PALM 2012 - PRINCIPES PAYSAGE 2030
STRUCTURES PAYSAGÈRES



JUIN 2012



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi. FA2C



LEGENDE:

- Périmètre compact
- Tissu bâti des centres
- Centre villageois historique

0 500 1000 1500m

- Espaces naturels protégés
- Rives réservées à la nature protégées
 - Espaces rives sensibles aménagés
 - REC: Territoires d'intérêts biologique prioritaire et supérieur, source SFFN

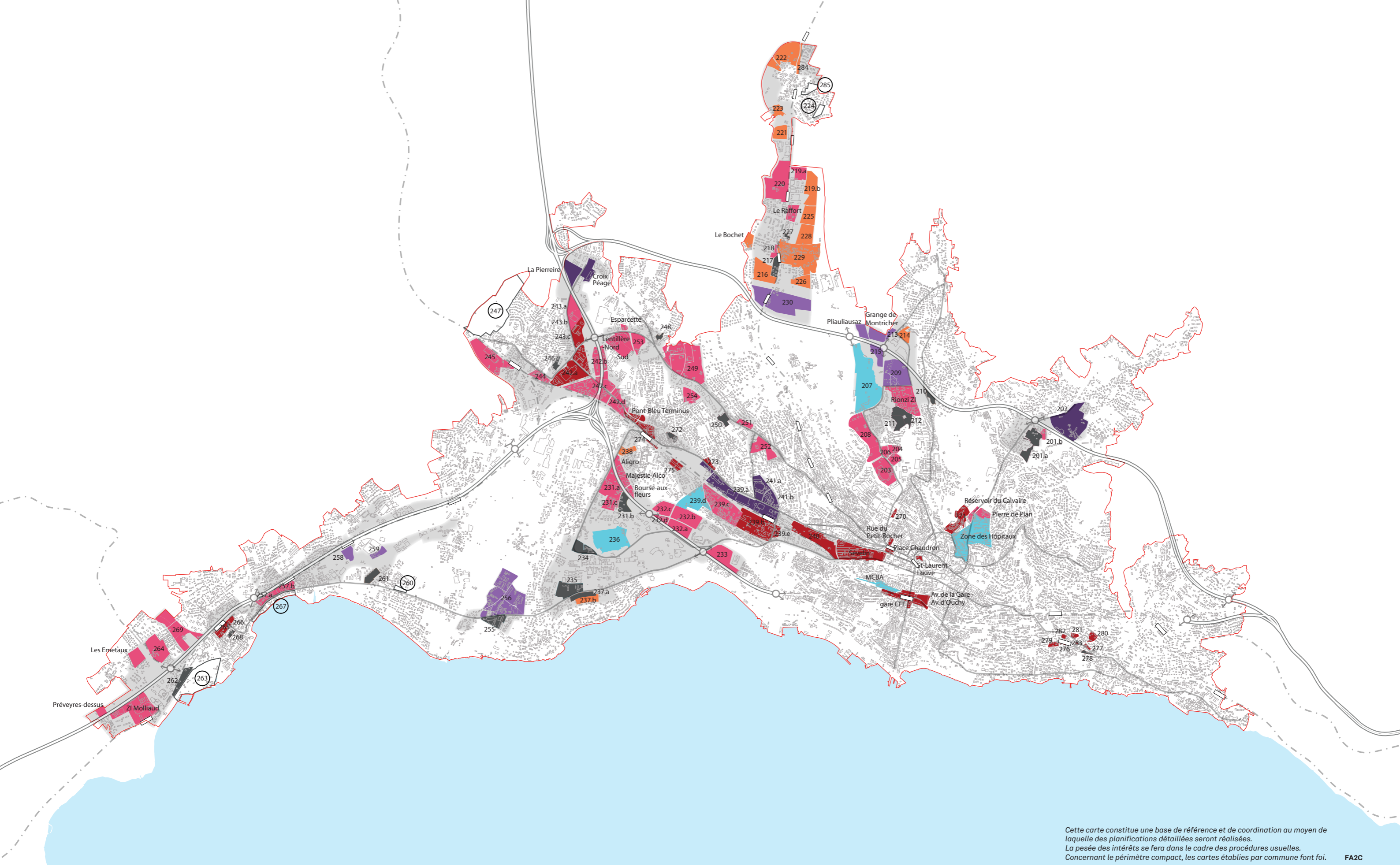
- Espaces naturels ouverts dignent de protection
- Armature verte-bleue
 - Espaces agricoles / viticoles
 - Espaces verts (détente, sport, loisirs, etc)
 - Cours d'eau

- Mesures biodiversité et patrimoine naturel
- Corridors biologiques dans l'agglomération maintenus/renforcés
 - Cours d'eau d'importance revitalisés
 - Maillage écologique martinenu / renforcé

PALM 2012
MESURES BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE NATUREL

JUIN 2012





Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi. FA2C



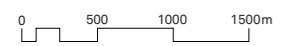
LEGENDE:

- secteur à forte mixité et forte densité
- secteur à forte mixité, 200 h-e / hectare min.
- quartier résidentiel avec mixité, 150 h-e / hectare

- secteur à prédominance d'activités, 200 h-e / hectare min.
- secteur à prédominance d'activités, 150 h-e / hectare
- secteur à prédominance d'équipements collectifs

- site stratégique d'agglomération
- no ARE-Code 5586.
- secteur légalisé (figurant sur l'Accord 2010)
- no secteur hors site stratégique (figurant sur l'Accord 2010)

- réseau TP structurant
- réseau ferré et haltes

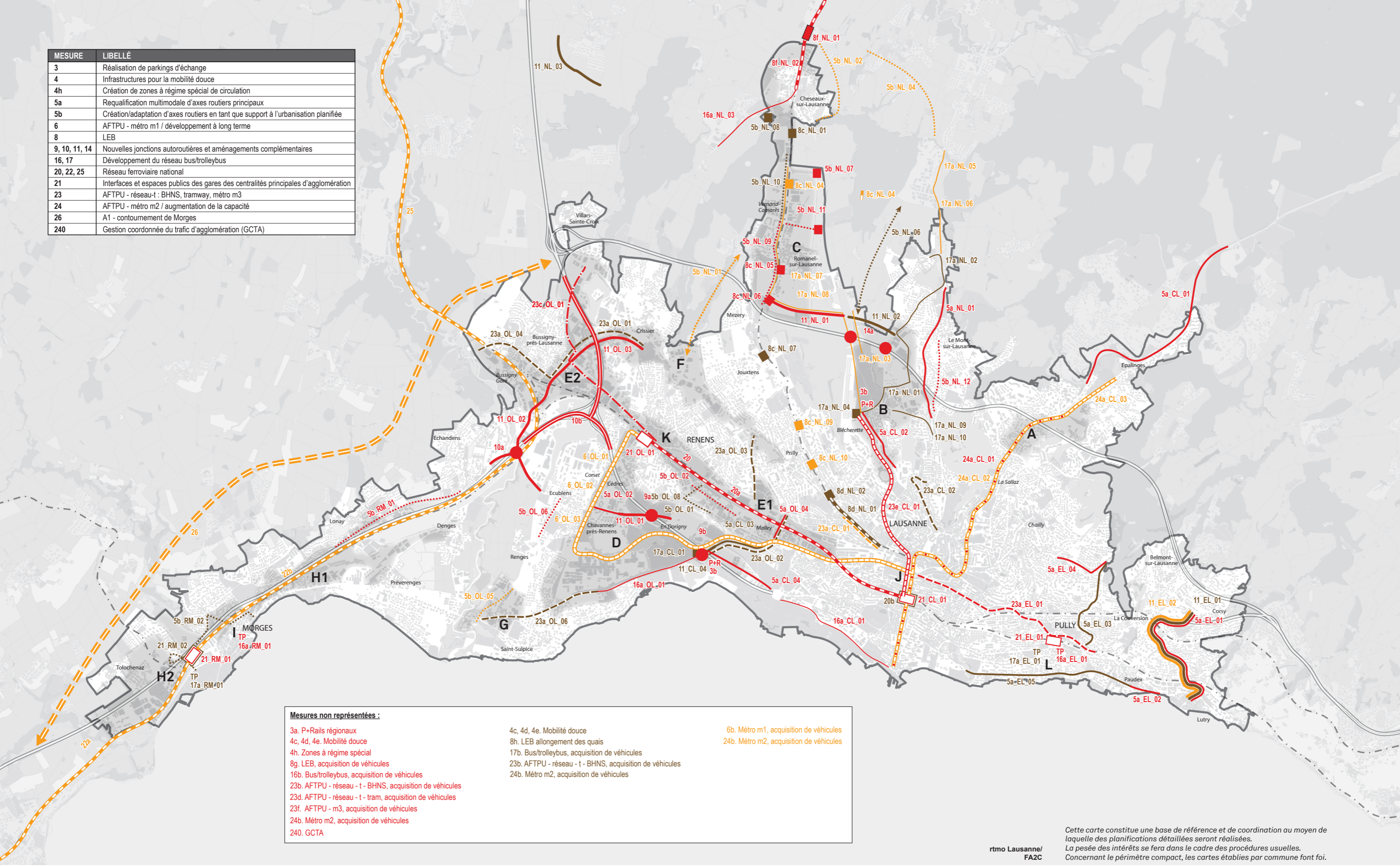


PALM 2012 - MISE EN OEUVRE
MESURES D'URBANISATION:
PLANIFICATIONS PRIORITAIRES

JUIN 2012



MESURE	LIBELLÉ
3	Réalisation de parkings d'échange
4	Infrastructures pour la mobilité douce
4h	Création de zones à régime spécial de circulation
5a	Requalification multimodale d'axes routiers principaux
5b	Création/adaptation d'axes routiers en tant que support à l'urbanisation planifiée
6	AFTPU - métro m1 / développement à long terme
8	LEB
9, 10, 11, 14	Nouvelles jonctions autoroutières et aménagements complémentaires
16, 17	Développement du réseau bus/trolleybus
20, 22, 25	Réseau ferroviaire national
21	Interfaces et espaces publics des gares des centralités principales d'agglomération
23	AFTPU - réseau-t : BHNS, tramway, métro m3
24	AFTPU - métro m2 / augmentation de la capacité
26	A1 - contournement de Morges
240	Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)



Mesures non représentées :

3a. P+Rails régionaux	4c, 4d, 4e. Mobilité douce	6b. Métro m1, acquisition de véhicules
4c, 4d, 4e. Mobilité douce	8h. LEB allongement des quais	24b. Métro m2, acquisition de véhicules
4h. Zones à régime spécial	17b. Bus/trolleybus, acquisition de véhicules	
8g. LEB, acquisition de véhicules	23b. AFTPU - réseau - t - BHNS, acquisition de véhicules	
16b. Bus/trolleybus, acquisition de véhicules	24b. Métro m2, acquisition de véhicules	
23b. AFTPU - réseau - t - BHNS, acquisition de véhicules		
23d. AFTPU - réseau - t - tram, acquisition de véhicules		
23f. AFTPU - m3, acquisition de véhicules		
24b. Métro m2, acquisition de véhicules		
240. GCTA		

Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.

rtmo Lausanne/FA2C



LEGENDE:

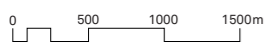
- bus
- BHNS
- tram
- métro
- CFF/LEB

- gare
- carrefours, interfaces, passages à niveau

- requalification
- nouvelle liaison ou adaptation de l'axe à sa fonction
- jonction et complément routiers liés aux jonctions
- contournement autoroutier, tracé indicatif

- périmètre compact
- site stratégique

- horizon A : 2015 - 2018
- horizon B : 2019 - 2022
- horizon C : dès 2023

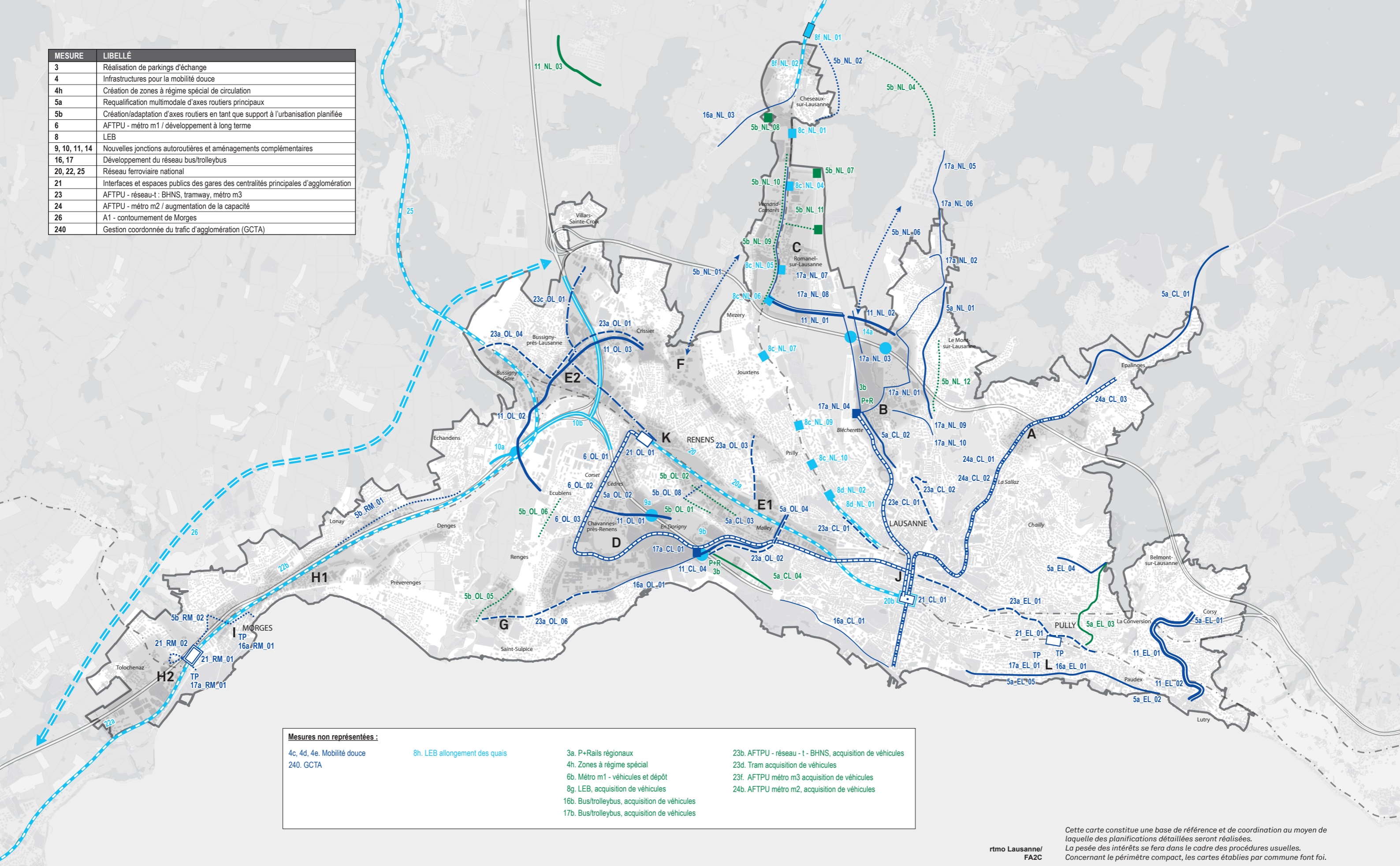


JUIN 2012

PALM 2012 - MISE EN OEUVRE
**MESURES INFRASTRUCTURELLES
 SELON L'HORIZON**



MESURE	LIBELLÉ
3	Réalisation de parkings d'échange
4	Infrastructures pour la mobilité douce
4h	Création de zones à régime spécial de circulation
5a	Requalification multimodale d'axes routiers principaux
5b	Création/adaptation d'axes routiers en tant que support à l'urbanisation planifiée
6	AFTPU - métro m1 / développement à long terme
8	LEB
9, 10, 11, 14	Nouvelles jonctions autoroutières et aménagements complémentaires
16, 17	Développement du réseau bus/trolleybus
20, 22, 25	Réseau ferroviaire national
21	Interfaces et espaces publics des gares des centralités principales d'agglomération
23	AFTPU - réseau-t : BHNS, tramway, métro m3
24	AFTPU - métro m2 / augmentation de la capacité
26	A1 - contournement de Morges
240	Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)



Mesures non représentées :

4c, 4d, 4e. Mobilité douce	8h. LEB allongement des quais	3a. P+Rails régionaux	23b. AFTPU - réseau - t - BHNS, acquisition de véhicules
240. GCTA		4h. Zones à régime spécial	23d. Tram acquisition de véhicules
		6b. Métro m1 - véhicules et dépôt	23f. AFTPU métro m3 acquisition de véhicules
		8g. LEB, acquisition de véhicules	24b. AFTPU métro m2, acquisition de véhicules
		16b. Bus/trolleybus, acquisition de véhicules	
		17b. Bus/trolleybus, acquisition de véhicules	

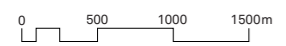
Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.

rtmo Lausanne/FA2C



LEGENDE:

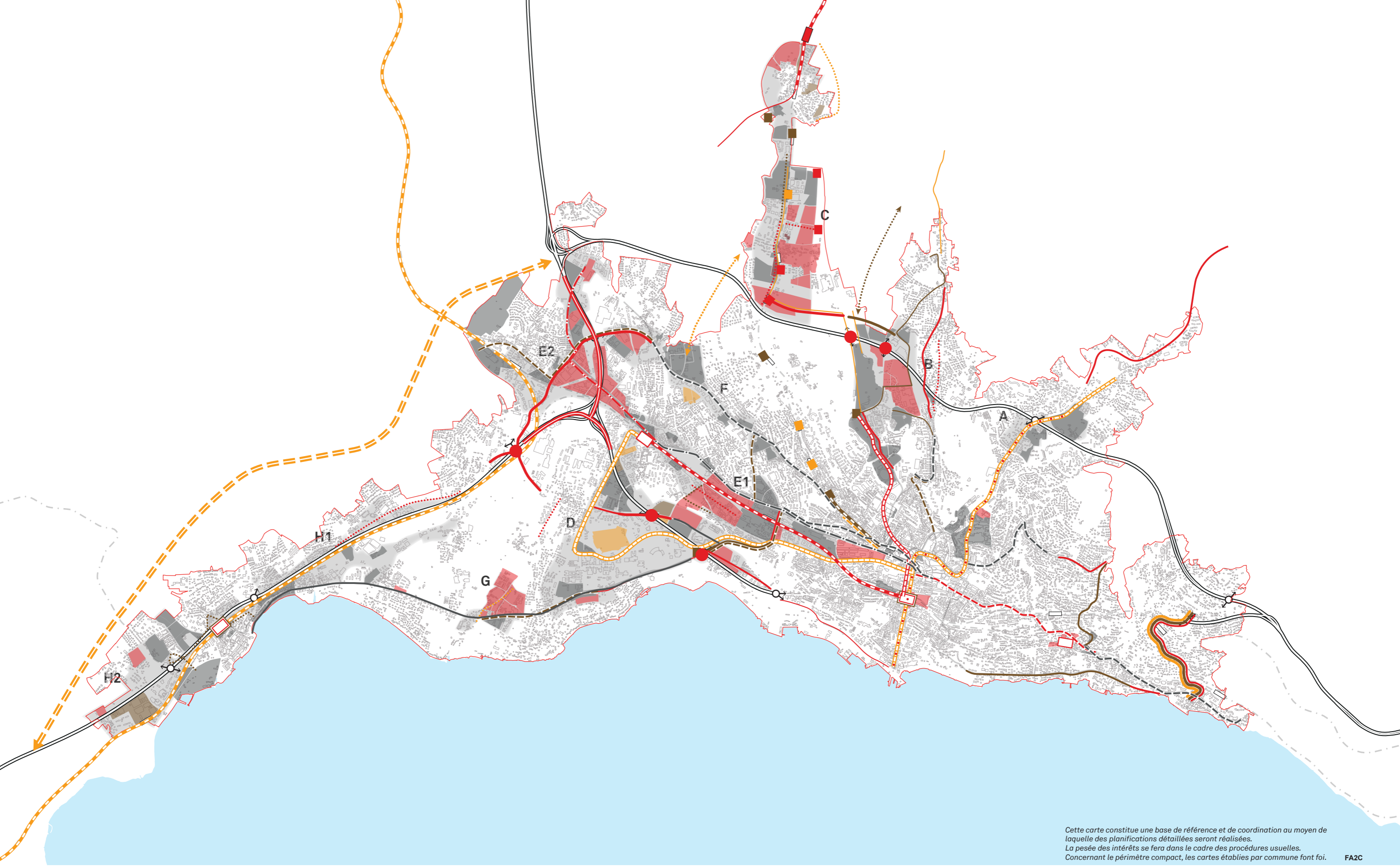
- | | | | |
|---------|---|---|--|
| bus | gare | requalification | périmètre compact |
| BHNS | carrefours, interfaces, passages à niveau | nouvelle liaison ou adaptation de l'axe à sa fonction | site stratégique |
| tram | | jonction et complément routiers liés aux jonctions | cofinancement CH, Flnr - Agglo |
| métro | | contournement autoroutier, tracé indicatif | cofinancement CH, Autres Fonds |
| CFF/LEB | | | financement local, selon bases légales |



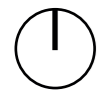
PALM 2012 - MISE EN OEUVRE
MESURES INFRASTRUCTURELLES SELON FINANCEMENT

JUIN 2012





Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi. FA2C



LEGENDE:

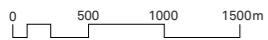
- Horizons des planifications:
- avant 2015 ou légalisé
 - 2015-2018
 - 2019-2022
 - après 2023 (horizon à définir)

- Horizons des infrastructures:
- horizon A1: 2011 - 2014
 - horizon A : 2015 - 2018
 - horizon B : 2019 - 2022
 - horizon C : dès 2023

- bus
- BHNS
- tram
- métro
- CFF/LEB

- gare
- carrefours, interfaces, passages à niveau

- requalification routière
- nouvelle liaison ou adaptation de l'axe à sa fonction
- jonction et complément routiers liés aux jonctions
- tronçon autoroutier



PALM 2012 - MISE EN OEUVRE
ÉCHÉANCIER DES MESURES:
URBANISATION ET INFRASTRUCTURES

JUIN 2012

C11

